



**Décision portant désignation
en application des articles L. 511-2 à L. 554-12
L. 555-2 et R. 531-1 à R. 541-1
du code de justice administrative**

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

Vu le code de justice administrative et notamment ses articles L. 511-2 à L. 554-12, L. 555-2 et R. 531-1 à R. 541-1 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour exercer les fonctions de juge des référés au titre des missions visées aux titres 2 à 5 inclus du livre V du code de justice administrative :

**M. Jean-Michel BAYLE, vice-président,
M. Jean-Claude PAUZIES, vice-président,
M. Laurent POUGET, vice-président,
Mme Frédérique MUNOZ-PAUZIÈS, vice-présidente,
M. Dominique FERRARI, vice-président,
Mme Fabienne ZUCCARELLO, vice-présidente,
M. Philippe DELVOLVÉ, vice-président,
Mme Aurélie CHAUVIN, vice-présidente,**

ARTICLE 2 : En tant que de besoin sont désignés pour exercer les mêmes missions :

**M. Manuel VAQUERO, premier conseiller,
Mme Patricia PRINCE-FRAYSSE, première conseillère,
Mme Déborah de PAZ, première conseillère,
M. François BEROUJON, premier conseiller,
Mme Béatrice MOLINA-ANDRÉO, première conseillère,
M. Guillaume NAUD, premier conseiller,
M. Julien DUFOUR, premier conseiller,
Mme Eve WOHLSCHLEGEL, première conseillère,
Mme Marianne CHAMPENOIS, première conseillère,
M. Emmanuel WILLEM, premier conseiller,
Mme Suzie JAOUËN, première conseillère,**

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des vice-présidents et des premiers conseillers désignés aux articles 1^{er} et 2, sont autorisés à exercer, à compter du 1^{er} septembre 2022, les fonctions de juge des référés, Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC, Mme Sophie MOUNIC, Mme Céline DE GELAS, premières conseillères et Mme Jeanne PATARD, Mme Clara PASSERIEUX, M. Lucas JOSSERAND, Mme Aurélie LAHITTE, M. Arthur BONGRAIN, M. Clément FREZET et Mme Aurore DENYS, conseillers.

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur le site internet de la juridiction

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2022.

La Présidente,



Cécile MARILLER